

Guide pratique du parent

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu



Les 8 travaux de Gus !

TABLE DES MATIÈRES

Inscriptions et programmation	3
Renseignements généraux	6
Sécurité	10
Arrivées et départs	11



1-877-678-6290



Heures d'ouverture des bureaux
Lundi au vendredi
9h à 17h



information@gvl-inc.com

Nous offrons, en collaboration avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, pour les jeunes de 5 à 12 ans, une multitude de jeux hors du commun de façon à ce que les enfants puissent vivre la programmation de camp de jour la plus riche et la plus complète qui soit, dans un environnement à la fois sécuritaire et stimulant.

Un été formidable vous attend !

Inscriptions

Modalités de paiement

Périodes d'inscription

Les places sont limitées. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

Aucune confirmation téléphonique ne sera faite. Un reçu vous sera envoyé par courriel.

Les camps AES se réservent le droit d'annuler une spécialisation si le nombre de participants est insuffisant.

Carte de crédit



Paiement possible en 2 versements :

- Visa
- Visa Débit
- MasterCard

En ligne au
www.gvl-inc.com

À partir du
12 avril 2022
dès 8 h 30

Date limite

La date limite pour les inscriptions au camp, au service de garde ou à la sortie est le **MERCREDI DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE**, si la disponibilité le permet.

Il est important de respecter la date limite, car les inscriptions demandent une gestion importante (ratio animateur / enfants, formation des groupes, logistique du camp et des autobus).



Chandail



Un chandail de camp est disponible au coût de 15 \$, payable avant le 20 mai 2022.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté, sauf pour raisons médicales. La demande devra être faite par courriel à l'adresse remboursement@gvl-inc.com le plus rapidement possible, accompagnée d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin. Le client sera remboursé pour la fraction équivalente à la durée non réalisée moins une retenue de 10 % pour les frais administratifs. Tous les remboursements seront faits en septembre 2022. Nous n'accordons aucun remboursement pour des semaines antérieures aux demandes d'annulation ou de remboursement.



Reçus d'impôt

Il est nécessaire d'avoir avec vous le numéro d'assurance sociale du parent bénéficiaire du relevé 24 (émis en février 2023).

Si vous choisissez de ne pas inscrire votre NAS, aucun relevé 24 ne sera émis. Assurez-vous de bien remplir les formulaires d'inscription et la fiche santé, car les inscriptions incomplètes ne seront pas traitées.

Pour tout changement relatif à votre relevé 24, veuillez communiquer avec nous au releve@gvl-inc.com.

Programmation

Saint-Marc-sur-Richelieu								
	27 au 30 juin	4 au 8 juillet	11 au 15 juillet	18 au 22 juillet	25 au 29 juillet	1 ^{er} au 5 août	8 au 12 août	15 au 19 août
CAMP RÉGULIER	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
SERVICE DE GARDE	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$	30 \$
SORTIES	Aucune sortie	5 juillet	12 juillet	19 juillet	Aucune sortie	Aucune sortie	9 août	Fête finale
		Centre des sciences et IMAX	Ferme Guyon	RécréOFUN			Ninja Factory	
		30 \$	35 \$	30 \$			35 \$	



Les camps seront fermés le 1^{er} juillet 2022 !

Des activités sportives, socioculturelles, coopératives et de plein air vous attendent. Tout au long de l'été, des activités en lien avec les thèmes hebdomadaires sauront également vous plaire.

LES 8 TRAVAUX DE GUS

SEMAINE 1	La cérémonie d'ouverture
SEMAINE 2	L'épreuve secrète
SEMAINE 3	L'épreuve festive
SEMAINE 4	L'épreuve athlétique
SEMAINE 5	L'épreuve savante
SEMAINE 6	L'épreuve sous-marine
SEMAINE 7	L'épreuve rigolote
SEMAINE 8	L'épreuve ultime

Renseignements généraux

Horaire et site

Les camps débutent le 27 juin et se terminent le 19 août. Veuillez prendre note que les camps seront fermés le 1^{er} juillet.

Horaire de la journée d'activité : 9 h à 16 h

Horaire du service de garde : de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Salle communautaire

102 Rue de la Fabrique
Saint-Marc-sur-Richelieu
QC, J0L 2E0



Horaire type d'une journée

7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 9 h 30	Rassemblement (chansons et danses)
9 h 30 à 10 h 35	Activité de camp régulier
10 h 35 à 11 h	Collation
11 h à 12 h	Activité de camp régulier
12 h à 12 h 30	Dîner
12 h 30 à 14 h	Activité sportive ou jeux d'eau
14 h à 15 h 10	Activité de camp régulier
15 h 10 à 15 h 30	Collation
15 h 30 à 16 h	Jeu coop
16 h à 18 h	Service de garde



Le vendredi matin, nous ferons une activité à la bibliothèque.

Communication aux parents



La petite semaine vous sera envoyée chaque vendredi par courriel !

Vous trouverez toute l'information relative à votre camp, le matériel à mettre dans le sac à dos, les détails concernant la sortie, les thèmes de la semaine ainsi que les coordonnées pour nous joindre.

Âge requis et ratios

Les camps sont offerts aux enfants de 5 à 12 ans. Prérequis : maternelle complétée.

Nous respectons le ratio d'encadrement animateur/enfants exigé par la Direction de la santé publique en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19.

Sorties

L'heure de retour peut varier en fonction de la densité de la circulation.

L'argent de poche n'est pas permis lors des sorties.

S'il présente des troubles de comportement ou qu'il n'écoute pas les consignes, un enfant peut être exclu d'une sortie.

Aucun remboursement ne sera autorisé si l'enfant arrive en retard le matin de la sortie et que les autobus ont déjà quitté.

Effets personnels

Au camp, nous jouons, nous courons, nous dansons et nous nous amusons. Il se peut que les vêtements de vos enfants se salissent. Tentez de les habiller en conséquence.

Il est important d'identifier les vêtements et objets appartenant à votre enfant. Des tables pour les objets perdus seront installées, pensez à y jeter un coup d'œil ! Les camps AES se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou perte.



SAC À DOS



Souliers de course fermés



Maillot de bain



Serviette de plage



Casquette ou chapeau



Crème solaire



Bouteille d'eau



Vêtements de rechange (au besoin)



Souliers d'eau (au besoin)

BOÎTE À LUNCH



2 collations



Lunch froid (qui n'a pas besoin d'être réchauffé)



Ice pack

NE PAS APPORTER



Jeux électroniques et téléphones



Bijoux



Jouets de la maison



Noix et arachides
Merci d'éviter les aliments qui contiennent des traces.

Formation des employés

Nous offrons une formation complète dans laquelle nos employés apprennent, entre autres :

- les responsabilités de l'animateur ;
- les besoins et les caractéristiques de l'enfant ;
- les techniques d'animation ;
- les jeux coopératifs et grands jeux ;
- les risques et la discipline ;
- la communication et le travail d'équipe.

À cela s'ajoute une formation obligatoire en premiers soins ainsi qu'une en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 afin d'offrir à votre enfant un encadrement et un environnement sécuritaires.

Code de vie

Veillez lire le code de vie avec votre enfant avant le début des camps.

Je m'engage à :

- Respecter les amis et les animateurs dans mes gestes et paroles.
- Prendre soin du matériel et des locaux.
- Respecter les règles et les consignes mises en place.
- Éviter toute forme de violence verbale ou physique.
- Participer aux activités.
- M'amuser tout au long de l'été !



Mesures disciplinaires

1 Avis verbal au parent.

3 2^e fiche écrite menant à une suspension.

2 1^{ère} fiche écrite en signe d'avertissement.


4 3^e fiche écrite menant à l'expulsion.

Ces procédures peuvent varier selon la gravité du geste. En cas de fiche écrite, le parent sera rencontré et une signature sera exigée.

Sécurité


Médicaments, EpiPen et incidents

Médicaments




Si votre enfant doit prendre un médicament lors de son séjour au camp, vous devrez remplir le formulaire d'autorisation et remettre ce médicament au responsable lors de sa première journée. Ce formulaire donne droit à l'animateur ou au responsable d'administrer ou de superviser la prise du médicament. Veuillez aviser le responsable de tous changements au cours de l'été.

EpiPen



Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que celui-ci a un auto-injecteur (EpiPen), vous devrez remplir le formulaire d'autorisation lors de sa première journée. Si vous avez un étui portatif (sac banane) à la maison, nous vous prions de l'apporter avec vous au camp.


Incident mineur



Pour tout incident mineur survenant au camp, un rapport d'accident sera dûment rempli et les soins nécessaires seront prodigués.

Vous serez informé de la situation lorsque vous viendrez chercher votre enfant en fin de journée ou durant la journée par appel téléphonique si nécessaire.

Incident majeur



Le personnel du camp prodiguera les premiers soins nécessaires et vous, ou la personne contact en cas d'urgence, serez contacté sur le champ. Si nécessaire, votre enfant sera conduit à l'hôpital.

Une fois rejoint, le parent ou la personne contact devra prendre la relève, et ce, le plus rapidement possible.

Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du parent.

Arrivées et départs

Signatures

Exceptionnellement cet été, ce sera l'animateur ou le responsable à la table d'accueil qui signera la feuille de présence à l'arrivée de votre enfant ainsi qu'à son départ en fin de journée.

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement présenter une **pièce d'identité avec photo** à l'animateur de l'accueil. Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, elle devra faire partie des personnes autorisées et avoir avec elle sa **pièce d'identité avec photo**.



Pénalités

Veillez prendre note que si vous venez chercher votre enfant après 16 h (s'il n'est pas inscrit au service de garde) ou 18 h (s'il est inscrit au service de garde), des frais de **5 \$** par tranche de 15 minutes de retard vous seront exigés. Ce montant sera payable directement au camp de jour le jour même du retard.

Enfants marcheurs

Si votre enfant a l'autorisation de quitter seul, vous devrez signer le formulaire d'autorisation dès votre arrivée lors de sa première journée au camp. Veuillez s'il vous plaît nous aviser des retards et/ou absences de votre enfant marcheur, puisque le camp de jour se dégage de toute responsabilité entre le lieu de résidence et le camp.